

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:
Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

103846 - Ayant uriné, il doute que ses vêtements soient souillés

question

Etudiant, je poursuis mes études à l'étranger et je passe le clair de mon temps sur mon lieu de travail. Quand je veux uriner, je le fais debout parce que je doute que la chaise anglaise des toilettes soit souillée et que je suis confronté à des réticences psychologiques quand j'ai à m'y asseoir tout en tentant tant que faire se peut d'éviter d'être éclaboussé de l'urine. J'emploie des papiers de toilettes pour me nettoyer après avoir uriné. Comment juger les petites gouttes qui peuvent éclabousser le pantalon quand on urine debout (même en prenant une précaution)? J'espère qu'on clarifie si le jugement varie en fonction du fait que le concerné soit sûr ou qu'il ne fait que croire que c'est le cas. Suffit-il de déverser de l'eau sur le vêtement et de passer la main sur l'endroit que l'on croit toucher par les éclats d'urine? La tendance à poser de fréquentes questions sur ce sujet relève-t-elle de l'obsession?

la réponse favorite

Louange à Allah.

La Sunna enseigne que l'on urine assis. Le faire debout ne représente aucun inconvénient si on est en mesure d'éviter que son corps et ses vêtements soient éclaboussés. Si quelqu'un urine debout puis se rend compte que son vêtement est touché, il doit laver l'endroit souillé car il ne suffit pas d'y déverser de l'eau et de passer sa main dessus; le lavage avec de l'eau s'avère nécessaire.

Quand on doute du fait être éclaboussé par l'urine ou pas, on n'est pas tenu de laver son vêtement car, en principe, le vêtement reste jugé propre aussi long temps qu'on n'y constate pas

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:
Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

la trace d'une souillure.

Les ulémas de la Commission Permanente pour la Consultance ont dit: **Si vous être sûr qu'une soule s'échappée de vous, vous devez vous nettoyer le sexe et refaire vos ablutions et laver toute partie touchée de vos vêtements. Quant au simple doute , il n'entraîne rien. Mieux, il ne faut pas en tenir compte car ce serait se livrer à des obsessions.** Réponses de la Commission Permanente (5/106)

Poser des questions sur des aspects utiles de la religion n'est ni un défaut ni une obsession. C'est plutôt une recherche de la perfection et un désir du bien.

Nous demandons à Allah de nous assister et de vous assister à faire tout ce qui est bien. Cela Lui revient et Il en est capable. Se référer à toutes fins utiles à la réponse donnée à la question n° [39684](#).

Allah le sait mieux.